

CHARTRE DE MODERATION

La rubrique « Concertation » du site <https://concertation-eolien-est-du-loing.fr/> est un espace d'expression ouvert à tous où s'appliquent les principes de courtoisie et de respect.

Cette Charte a été rédigée afin que cette rubrique puisse être un lieu d'échange agréable pour tous et pour maintenir un dialogue constructif autour du projet éolien de la Tonnelle envisagé par Renner Energies sur les communes de Souppes-sur-Loing, Poligny et Bagneaux-sur-Loing.

En déposant une contribution sur cette rubrique, l'auteur reconnaît avoir pris connaissance et accepter la présente Charte. Les propos n'engagent que leur auteur. L'éditeur et l'hébergeur du site ne sauraient être tenus responsables de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

Le site internet respectera le droit à l'anonymat des auteurs des contributions déposées.

ROLE DE LA MODERATION

Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes ou hors sujet, nuisent à la qualité des débats. Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur et à la présente Charte de modération.

Afin de faciliter la création d'une discussion profitable à tous, une modération peut être effectuée après la publication en ligne de la contribution.

Les modérateurs, sous le contrôle des garants de la Commission nationale du débat public, se réservent le droit de supprimer sans préavis les messages non conformes à la loi en vigueur ou à la présente Charte de modération.

BONNES PRATIQUES A ADOPTER

Les principes fondateurs du débat public :

- la transparence (toute l'information disponible est accessible, de même que toutes les prises de position exprimées au cours du débat) ;
- l'équivalence (les garants accordent une écoute égale aux arguments de chaque participant, quel que soit leur statut, ou le nombre de messages publiés) ;
- l'argumentation (toute opinion peut être prise en compte, à condition qu'elle soit étayée par un argument : il ne suffit pas de se déclarer "pour" ou "contre" le projet, il faut expliquer pour quelle raison, le débat public n'est pas un sondage).

Les participants sont invités à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- s'exprimer dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre ;
- rester courtois, en évitant les invectives, l'agressivité et la provocation ;
- respecter le débat et le lecteur en exprimant son propre avis, sans faire de copier-coller d'argumentaires tout faits.



CONTRIBUTIONS EXCLUES DE LA RUBRIQUE CONCERTATION

Seront notamment exclues de la rubrique Concertation :

- les propos injurieux ou diffamatoires ;
- les commentaires à caractère raciste, xénophobe, sexiste, obscène et les incitations à la haine ou à la violence ;
- les commentaires qui mettent en cause nommément les personnes ;
- les atteintes au respect de la vie privée, au droit à l'image et aux droits d'auteur ;
- la diffusion de coordonnées personnelles ou de liens hypertextes indiquant des contenus hors sujet ou attentatoires aux lois en vigueur ;
- les publications à des fins commerciales ou publicitaires ;
- les contributions manifestement hors sujet ou redondantes, sans apport particulier pour les échanges ;
- les contributions répétitives à vocation manifeste de perturber le cours des discussions.

PROTECTION DES DONNEES

L'usage des données personnelles renseignées par l'utilisateur est strictement réservé à l'organisation de la concertation et à l'analyse des arguments qui y sont exprimés. Les données ne seront pas rendues publiques et ne seront en aucun cas cédées à des tiers. Les données seront détruites à l'issue du débat, à l'exception de votre adresse email qui pourra être conservée dans le but exclusif de vous informer des suites de la concertation.

Conformément aux articles 49 et suivants de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.